



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT LE Nord MÉDOC

Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Le 27 Octobre 2020 à 18 Heures



Le Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc dûment convoqué, s'est réuni le vingt-sept octobre deux mille vingt à dix-huit heures en session ordinaire dans la salle du presbytère, en conséquence des gestes barrière imposés par le protocole de protection de la COVID-19 et après en avoir informé la sous-préfecture, le quinze octobre deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Dominique LAJUGIE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Cécile ALRIVIE, Sylvie BERROUET, Fabienne DEPALEMAKER, Stéphanie FRÈCHE, Christel MALAQUIN, Messieurs Dominique LAJUGIE, Michel FONTANEAU, Philippe OLIVIER, David RENOUIL, Vincent RUEDA.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Sylvie CLÉMENCEAU qui a donné pouvoir à madame Cécile ALRIVIE.

Date de la convocation : 15 octobre 2020

Monsieur Dominique LAJUGIE, Maire ouvre la séance, remercie les membres du conseil municipal de leur présence et présente les excuses du membre empêché, constate que le quorum est atteint.

Compte tenu de la situation dans notre pays, Monsieur le Maire fait la déclaration suivante :

« C'est une insupportable liste : après Charlie Hebdo, l'Hyper cacher, un Prêtre, des Policiers, des militaires, des juifs, et maintenant un enseignant Samuel PATY qui a été horriblement assassiné parce qu'il enseignait, sans aucune autre raison que celle de semer la terreur.

Il n'y a pas de mot pour qualifier une telle barbarie qui s'en prend à la France et la RÉPUBLIQUE.

Ne pensons surtout pas que cela n'arrive qu'aux autres ou encore que notre Médoc serait épargné.

Le Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc témoigne de sa solidarité et de son soutien de la victime, sa famille et l'ensemble de la communauté éducative et attend une réponse de ceux qui nous gouvernent à la hauteur des dangers qui nous menacent. », et demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence.

À l'issue de ce moment de profond recueillement, le conseil a pu commencer la séance. Monsieur le Maire présente les questions inscrites à l'ordre du jour pour délibérations.

L'ordre du jour de cette séance portera sur :

- 1. Désignation du secrétaire de séance,**
- 2. Adoption du dernier Procès-verbal en date du 31 juillet 2020,**

Vote pour le transfert de ces huit domaines de compétences :

Pour : 0

Contre : 10 + 1 pouvoir.

Abstentions : 0.

N° 2020 - 08 -04-. Commission communale des listes électorale (renouvellement : désignation du représentant du Conseil Municipal),

Après chaque renouvellement intégral de conseil municipal, les commissions de contrôle des listes électorales doivent être renouvelées (art. R7 du code électoral)

La composition de la commission de contrôle de la commune de Saint Yzans de médoc (commune de moins de 1000 habitants) doit être composée de trois membres :

- Un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle.
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'état.
- Un délégué désigné par le tribunal de grande instance.

Le conseil doit se prononcer sur le conseiller qui sera nommé à cette commission.

Après délibération, Monsieur Vincent RUEDA est nommé pour siéger au sein de la commission communale des listes électorales.

Vote :

Pour : 10 + 1 pouvoir.

Contre : 0.

Abstentions : 0.

N° 2020- 08 -05-. Désignation des délégués de la CLECT, IME et CIID.

Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être nommés afin de représenter la commune lors des réunions de la **commission locale des charges transférées (CLECT)**.

Sont proposés afin de représenter la commune au sein de la commission de la CLECT :

- Monsieur Dominique LAJUGIE en qualité de titulaire,
- Monsieur Vincent RUEDA en qualité de suppléant.

Vote :

Pour : 8.

Contre : 0.

Abstentions : 2 + 1 pouvoir. CA, SC, SB.

Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être nommés afin de représenter la commune lors des réunions de l'**Institut Médico- Éducatif (IME)**.

Sont proposés afin de représenter la commune au sein de la commission de l'IME :

- Madame Fabienne DEPALEMAKER en qualité de titulaire,
- Madame Christel MALAQUIN en qualité de suppléante.

Vote :

Pour : 10 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0.

Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être nommés afin de représenter la commune lors des réunions de la **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**.

Sont proposés afin de représenter la commune au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

- Monsieur Dominique LAJUGIE en qualité de titulaire,
- Monsieur Philippe OLIVIER en qualité de suppléant.

Vote :

Pour : 10 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0.

N° 2020 - 08 -06- Délibération modificative N°1

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2020/02/26.06 du conseil municipal en date du 26 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020,

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget primitif 2020.

En section de fonctionnement, il convient notamment de prendre en compte le tableau ci-après :

COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC

Exercice : 2020

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
27/10/2020	022-	Dépenses imprévues	-3 114.00	/ /	-		0.00
27/10/2020	673-	Titres annulés (sur	1 556.00	/ /	-		0.00
27/10/2020	739211-	Attributions de	1 558.00	/ /	-		0.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité d'approuver la présente décision modificative.

SB : demande s'il y a eu une commission finances et trouve gênant le manque de diffusion d'informations sur ce sujet. Elle revient sur les devis non transmis et constate de facto, ne pas pouvoir suivre le fonctionnement de la commune. Elle s'interroge sur le pouvoir du conseil si les conseillers n'ont pas les documents budgétaires. Afin de pouvoir comprendre et intervenir sur les modifications budgétaires.

DL : Prend acte de cette déclaration et rappelle que dès le 04/06/2020 le Conseil municipal a été informé du solde de trésorerie de la commune (point n°2020-02-11).

Par ailleurs aucun travail n'ayant été effectué sur le budget voté par l'équipe précédente (le 26/02/2020), la commission ne s'est donc effectivement pas réunie.

Nos priorités à la sortie du confinement ont été les travaux urgents et notamment liés à la sécurité sur notre commune. La liasse budgétaire qui était à disposition est jointe au présent Procès-verbal.

Vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 2. + 1 pouvoir CA, SC, SB.

N° 2020 - 08 -07. Saint Yzans : changement d'identité graphique,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale du résultat du sondage réalisé auprès des administrés de la commune, afin de connaître leur avis sur le changement d'identité graphique de la commune. Il ressort que 64 réponses ont été transmises en mairie dont 81% de réponses favorables et 9% de réponses défavorables.

Vote :

Pour : 8

Contre : 1CA + 1 pouvoir SC

Abstentions : 1 SB.

C.A. Demande quel est le coût de cette modification.

D.L. répond qu'il est nul et en profite pour remercier ceux qui se sont impliqués.

N° 2020 - 08 -08. Modification des subventions attribuées aux associations pour l'année 2020

Un courrier de la Maison Familiale Rurale de Saint Yzans de Médoc daté du 22 octobre 2020 sollicite une subvention pour deux de leurs élèves qui sont domiciliés sur la commune, en plus de la subvention générale à l'association MFR.

Le Conseil après avoir confirmé son vote du 4 juin 2020 pour une subvention de 350€, décide de suspendre cette subvention complémentaire dans l'attente de savoir comment procèdent les autres communes.

Vote :

Pour : 10 + 1 pouvoir

Contre : 0.

Abstentions : 0.

N° 2020 - 08 -- 09 Prise en charge d'un terrain non raccordé au réseau électrique de la commune.

Au 12 B rue de la colonne, au lotissement « Le Tasta », une demande de permis de construire a été déposée en mairie concernant les deux lots du fond du lotissement.

Le service d'urbanisme de la Mairie de Lesparre-Médoc, dont nous dépendons, nous sollicite dans un mail afin de nous prononcer sur le raccordement de ce terrain au réseau électrique.

Ce mail est accompagné d'un devis d'Enedis estimant le raccordement à un montant de 34 572,94 € H.T..

Après délibération, le conseil municipal émet un avis défavorable pour cette prise en charge par la commune.

Vote :

Pour : 0

Contre : 10 + 1 pouvoir.

Abstentions : 0.

N° 2020 - 0 -08 - 10 Questions et informations diverses

Manifestation du 05 septembre 2020 : Remerciements aux administrés et Hommage à notre centenaire Monsieur DORET :

Les retours sur cet évènement en présence de certains anciens élus sont essentiellement positifs. Nous avons constaté la satisfaction des administrés et le respect du budget prévu : 1 306,26€.

Chiffres clés de la commune :

Monsieur le Maire communique les chiffres clés de la commune.

SYM : Chiffres Clés 2019			
	SYM	Communes (-500h)	Variations
Population au 01/01/2020	374		
Dépenses de Fonctionnement	679 €	584 €	116%
Dépenses d'Investissement (hors Rbt Emprunts)	61 €	318 €	19%
Encours de la dette par habitant	361 €	547 €	66%
Remboursement de la dette par habitant	56 €	72 €	78%

Subventions sollicitées et attribuées à notre commune :

Monsieur le Maire informe son assemblée sur les subventions demandées et dotations qui ont été attribuées (Courrier du 05/10/2020) :

- FDAEC pour 9 022,00€
- Droits de mutation30 863,00€
- Fonds de péréquation de la taxe professionnelle..... 8 870,00€

Pour un montant global de recette de48 755,00€

Nomination des délégués de la commission communale des impôts directs (CCID) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier émanant de la préfecture le 06/10/2020 concernant le renouvellement des commissions communales des impôts directs (CCID) qui désigne les commissaires de la CCID.

Les six premiers de chaque catégorie ont été retenus comme titulaires et suppléants dans la liste des propositions faites (Délibération n°2020-07-06 du 31/07/2020).

Recrutement d'un adjoint technique territorial :

Suite à la diffusion de notre recherche d'emploi, quinze candidatures sont arrivées en mairie.

La plateforme du Centre de Gestion ainsi que Pole Emploi ont été sollicités conformément à la procédure de recrutement pour pourvoir un emploi de la fonction publique territoriale.

Suite à l'annonce du Centre de Gestion, nous avons reçu 5 candidatures ; 1 a été présélectionnée.

Suite à l'annonce Pôle Emploi, nous avons reçu 10 candidatures ; 4 ont été présélectionnées.

A l'issue des entretiens de recrutement, Monsieur Alain NIAY, agent territorial du département de l'Eure et loir a été retenu et bénéficiera d'une mutation à effet au 1^{er} février 2021.

Pour assurer la période intermédiaire, un autre candidat sera sollicité dans l'ordre des résultats obtenus.

Renouvellement du contrat de travail de l'agent d'entretien :

Le contrat de travail de l'agent d'entretien arrive à son terme le 11 novembre 2020. Conformément aux préconisations du Centre de Gestion l'intéressé s'est vu proposer (et a accepté) un renouvellement de 24 mois.

Sécurisation de la voirie :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à l'issue d'une réflexion avec les différents experts dédiés sur la voirie départementale et communale, il ressort dans l'immédiat deux points à la dangerosité avérée.

Les contacts vont se poursuivre pour avoir une idée du coût de ces réparations. La commission concernée sera réunie préalablement à une prise de décision.

Débroussaillage des haies :

S.B. s'interroge sur l'équité de la façon de procéder dans la mesure où il lui a été indiqué qu'une voisine âgée avait payé 225,00€ alors que la commune, semble-t-il, offrait un ramassage mensuel des déchets verts pour les personnes âgées.

D.L. souhaite préciser les faits.

Tout d'abord, les travaux d'élagage des haies portant atteinte à la sécurité sur la voie publique ont été effectués en ayant recours à un prestataire de service et ce pour palier la déficience du tracteur communal.

A côté de cette intervention municipale, certains administrés ont sollicité la mairie pour que des travaux personnels soient réalisés pour leur compte et leur soient facturés.

Pour ce qui est de la personne de Queyzans évoquée : il s'agit d'une personne âgée non isolée, qui avait sollicité il y a quelques années, sans succès, l'intervention de l'équipe municipale précédente pour évacuer notamment des déchets verts. Cette prestation antérieurement offerte ayant été supprimée en 2019 après que le camion ait été remplacé par un véhicule qui ne benne pas.

Pour venir en aide à cette administrée, la nouvelle équipe a décidé d'évacuer les déchets verts grâce à l'intervention d'un conseiller municipal avec son propre matériel, aidé du cantonnier.

Enfin dans un souci de clarté, avant d'intervenir il a été convenu, d'un commun accord avec l'intéressée, que ce dépannage d'ordre privé serait facturé forfaitairement 150,00€, malgré un coût réel d'intervention de 225€.
M.F. confirme ce qui vient d'être dit sur les conditions exactes de son intervention.
D.R. confirme également que cette personne a autour d'elle enfants et petits enfants.
Ph.O. interroge S.B. pour savoir comment elle procédait quand elle était en responsabilité.
S.B. souhaite prioriser l'avenir.

Agenda :

Manifestation :

- Cérémonie du 11 novembre 2020 à 9h30 au Monument aux morts, place de la Mairie.

Commission communication : Prévisions,

- Jeudi 29 octobre à 18h00 : Préparation et organisation pour les cadeaux de Noël 2020.
- Jeudi 5 novembre à 18h00 : Préparation et organisation des colis de Noël pour nos aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Dominique LAJUGIE

Cécile ALRIVIE

Sylvie BERROUET

Sylvie CLEMENCEAU

DEPALEMAKER Fabienne

FONTANEAU Michel

Stéphanie FRECHE

Christel MALAQUIN

Philippe OLIVIER

David RENOUIL

Vincent RUEDA